We create chemistry

Fiche de données de sécurité

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.
Date / mise à jour le: 29.12.2025 Version: 11.0
Date / Version précédente: 22.01.2025 Version précédente: 10.0
Produit: **Rak® 3 + 4**
(ID Nr. 30059153/SDS_CPA_BE/FR)
date d'impression 30.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Rak® 3 + 4

Numéro d'enregistrement phytopharmaceutiques: 9801P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF Belgium Coordination Center
Comm.V.
Drève Richelle 161 E Bte 43
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +31 26 371 71 71
adresse E-Mail: product-safety-benelux@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons / Antigifcentrum
+ 32 70 245 245
Numéro d'urgence international:
Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam./Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Acute 1	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aquatic Chronic 1	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

Pictogramme:

Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
P333 + P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Classement de préparations spéciales (GHS):

La classification s'applique au mélange de phéromones liquides contenu dans le diffuseur.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) et vPvB (très persistant/très bioaccumulable).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produits phytosanitaires en diffuseurs/ampoules, phéromone, Produit dégageant des vapeurs (VP)
Cellule 2 contient :mélange stabilisé de phéromones, (Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate, Tetradecyl Acetate ca. 225 mg

Cellule 1 contient :env. 225 mg Acétate de (Z)-tétradec-11-ényle tech.

Cellule 2 contient :env. 225 mg (8E,10E)-dodéca-8,10-dienol tech.

Ingrédients soumis à réglementation

(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol

Teneur (W/W): >= 3,78 %	Skin Irrit. 2
Numéro CAS: 33956-49-9	Eye Irrit. 2
Numéro-CE: 251-761-2	Skin Sens. 1B
	STOT SE 3 (somnolence et vertiges)
	Aquatic Chronic 2
	H319, H315, H317, H336, H411

(Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate

Teneur (W/W): >= 3,68 %	Aquatic Chronic 2
Numéro CAS: 20711-10-8	H411
Numéro-CE: 243-982-8	

Tetradecyl Acetate

Teneur (W/W): >= 1,84 %	Aquatic Chronic 2
Numéro CAS: 638-59-5	H411

2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Teneur (W/W): < 0,25 %	Aquatic Acute 1
Numéro CAS: 128-37-0	Aquatic Chronic 1
Numéro-CE: 204-881-4	Facteur M - chronique: 1
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119555270-46, 01-2119565113-46	H400, H410

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:
Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:
Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

Dangers: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11. (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote
Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique.
Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.
Collecter les diffuseurs/ampoules Contenir et collecter mécaniquement et éliminer en conformité avec la réglementation locale. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Libération d'odeur: Séparer des produits sensibles aux odeurs.
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:
Eviter le stockage prolongé.

Protéger des températures supérieures à :5 °C
Diffusion au delà de la température indiquée lors d'un stockage prolongé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de

perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière:	liquide
Etat physique:	liquide
Couleur:	brun(e)
Odeur:	forte odeur typique
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Point de fusion:	env. 0 °C Les données se rapportent à la matière active.
Point d'ébullition:	env. 117 °C Les données se rapportent à la matière active.
Inflammabilité:	difficilement inflammable
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
Point d'éclair:	env. 138 °C les données font référence aux constituants dans la chambre 1

Température d'auto-inflammation:	env. 235 °C les données font référence aux constituants dans la chambre 2	
Décomposition thermique:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (env. 20 °C) (solution saturée)	
Viscosité, cinématique:	env. 6,94 mm2/s (20 °C)	(calculé à partir de viscosité dynamique)
Viscosité dynamique:	env. 6,11 mPa.s (20 °C)	
Thixotropie:	non thixotrope	
Solubilité dans l'eau:	de faible solubilité, Données se rapportant au(x) composant(s) principal(aux)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	Non applicable aux mélanges.	
Pression de vapeur:	env. 0,00016 hPa (20 °C) Données se rapportant au(x) composant(s) principal(aux)	
Densité:	env. 0,88 g/cm3 (20 °C) les données font référence aux constituants dans la chambre 2	
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	

Caractéristiques des particules

Distribution granulométrique: La substance / le produit est commercialisé(e) ou utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de granulé. -

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Le produit se compose d'un mélange de phéromones contenu dans un diffuseur. Sauf indication contraire, les informations fournies s'appliquent au contenu du diffuseur.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:
bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données relatives à : (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : (Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : Tetradecyl Acetate

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Données expérimentales/calculées:
CL50 rat (par inhalation): > 5,26 mg/l 4 h
Test d'un mélange poussière-aérosol.

Données relatives à : (Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Données expérimentales/calculées:
CL50 rat (par inhalation): > 5,3 mg/l 4 h
Test réalisé avec un aérosol.

Données relatives à : Tetradecyl Acetate
Données expérimentales/calculées:
CL50 rat (par inhalation): 4,74 mg/l 4 h
Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

Données relatives à : (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Données relatives à : (Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg

Données relatives à : Tetradecyl Acetate
Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Irritant par contact avec la peau Irritation en cas de contact avec les yeux.

Données relatives à : (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau
lapin: Irritant.

Données relatives à : (Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau
lapin: non irritant

Données relatives à : Tetradecyl Acetate
Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau
lapin: non irritant

Données relatives à : (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Données expérimentales/calculées:
Lésion oculaire grave/irritation
lapin: Irritant.

Données relatives à : (Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Données expérimentales/calculées:
Lésion oculaire grave/irritation
lapin: non irritant

Données relatives à : Tetradecyl Acetate
Données expérimentales/calculées:
Lésion oculaire grave/irritation
lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données relatives à : (E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Données expérimentales/calculées:
sensibilisant pour la peau

Données relatives à : (Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Données expérimentales/calculées:
essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant

Données relatives à : Tetradecyl Acetate
Données expérimentales/calculées:
essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant
---

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):
Effets narcotiques possibles (somnolences ou vertiges).

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol
Evaluation de la toxicité après administration répétée:
Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut, après ingestion répétée de grandes quantités, provoquer des lésions hépatiques.

Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) > 0,685 - < 1,22 mg/l, Danio rerio
Le point de fin de titrage n'est pas fiable pour conclure à une classification.

Données relatives à :(Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 5,518 mg/l, Oncorhynchus mykiss
Le point de fin de titrage n'est pas fiable pour conclure à une classification.

Données relatives à :Tetradecyl Acetate
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 5,518 mg/l, Oncorhynchus mykiss
Le point de fin de titrage n'est pas fiable pour conclure à une classification.

Données relatives à :(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0,3 mg/l, Daphnia magna
Le point de fin de titrage n'est pas fiable pour conclure à une classification.

Données relatives à :2,6-di-tert-butyl-p-crésol
Invertébrés aquatiques:
EC0 (48 h) 0,48 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Données relatives à :(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Plantes aquatique(s):
CE50 0,221 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (statique)
Le point de fin de titrage n'est pas fiable pour conclure à une classification.

CE10 0,049 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (statique)
Le point de fin de titrage n'est pas fiable pour conclure à une classification.

Données relatives à :2,6-di-tert-butyl-p-crésol
Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) > 0,40 mg/l (taux de croissance), Scenedesmus subspicatus (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration déterminée analytiquement.

Données relatives à :2,6-di-tert-butyl-p-crésol
Effets chroniques sur invertébrés aquat.:
NOEC (21 j) 0,316 mg/l, Daphnia magna (Ligne directrice 202 de l'OCDE, 2ème par, semi-statique)
L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Peut être éliminé mécaniquement.

Données relatives à :(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :(Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :Tetradecyl Acetate
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Facilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :(E,E)-8,10-Dodecadien-1-ol
Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :(Z)-11-Tetradecen-1-yl acetate
Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Données relatives à :Tetradecyl Acetate
Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :2,6-di-tert-butyl-p-crésol
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.
Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances répertoriées dans le règlement (UE) 2024/590 relatif à des substances qui détruisent la couche d'ozone.

Résultats de la PMT et de l'évaluation vPvM

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères PMT.
Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères vPvM.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((8E,10E)-DODECA-8,10-DIENOL, ACÉTATE DE (Z)-TÉTRADEC-11-ÉNYLE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((8E,10E)-DODECA-8,10-DIENOL, ACÉTATE DE (Z)-TÉTRADEC-11-ÉNYLE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((8E,10E)-DODECA-8,10-DIENOL, ACÉTATE DE (Z)-TÉTRADEC-11-ÉNYLE)
Classe(s) de danger pour le	9, EHSM

transport:	
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime		**Sea transport**	
IMDG		IMDG	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((8E,10E)-DODECA-8,10-DIENOL, ACÉTATE DE (Z)-TÉTRADEC-11-ÉNYLE)	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((8E,10E)-DODECA-8,10-DIENOL, (Z)-TETRADEC-11-ENYL ACETATE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI	Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	EmS: F-A; S-F	Special precautions for user:	EmS: F-A; S-F

Transport aérien		**Air transport**	
IATA/ICAO		IATA/ICAO	
Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082	UN number or ID number:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((8E,10E)-	UN proper shipping name:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. ((8E,10E)-DODECA-8,10-

	DODECA-8,10-DIENOL, ACÉTATE DE (Z)-TÉTRADEC-11-ÉNYLE)		DIENOL, (Z)-TETRADEC-11-ENYL ACETATE)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies
Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage
Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement
Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments
Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est

réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):
Entrée dans la liste dans la règlementation: E2
La classification s'applique aux conditions standard de température et de pression

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Pour le détail des phrases selon le Règlement (CE) N° 1107/2009 ou le Règlement (UE) N° 547/201 (e.g. phrases SP types indiquant les mesures de sécurité): veuillez consulter l'étiquette du produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Eye Irrit.	Irritation des yeux
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PMT = Persistent, Mobile and Toxic. NEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable. vPvM = very Persistent and very Mobile.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.